PREAVIS

Personnel Cadre

La durée du préavis est prévue par la convention collective, et cette durée dépend de la position du cadre.

Position	Ancienneté	Durée du Préavis	Autorisation d'absence pour recherche d'emploi
I	Pendant les 2 premières années de fonction en cette qualité à NTN-SNR	1 mois	50 heures
I	> 2 ans à NTN-SNR	2 mois	100 heures
Pour tous les autres Cadres et Ingénieurs		3 mois	150 heures

- Les heures pour recherche d'emploi sont à utiliser en plusieurs fois.
- Lorsqu'un cadre aura exécuté 45 jours de période d'essai, le PREAVIS, sauf faute grave ou force majeure, sera égal à :
 - √ 15 jours,
 - √ 1 mois, si la période d'essai est de 6 mois.

Dispense légale d'effectuer le préavis

<u>Bénéficiaires</u>

- Femmes en état de grossesse apparente,
- Salarié(e)s qui, pour élever leur(s) enfant(s), résilient leur contrat de travail à l'issue du congé maternité ou adoption.

Conditions

Informer l'Employeur par LRAR au moins 15 jours à l'avance.